



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

Communes de Manduel, Marguerittes, Redessan et Saint-Gervasy

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE relative au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier

Par arrêté préfectoral n° 30-2019-04-09-001 du 9 avril 2019, une enquête publique parcellaire complémentaire sera ouverte sur le territoire des communes de Saint-Gervasy, Marguerittes, Manduel et Redessan en vue de délimiter exactement les propriétés ou parties de propriété à acquérir, pour permettre la réalisation des travaux nécessaires au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, **pendant 16 jours consécutifs,**

du lundi 13 mai au mardi 28 mai 2019 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête ouvert à cet effet et établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le maire, seront déposés durant cette période, dans les mairies de Saint-Gervasy, Marguerittes, Manduel et Redessan, où ils pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- en mairie de Saint-Gervasy, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- en mairie de Marguerittes, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – le samedi, de 9h30 à 12h00,
- en mairie de Redessan, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – le mercredi de 8h00 à 13h00,
- en mairie de Manduel, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Saint-Gervasy, 1, avenue Georges Taillefer, 30320 Saint-Gervasy, siège de l'enquête.

Monsieur Jacques ROUMANIE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'arrêté préfectoral précité.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairies de :

- Manduel, le lundi 13 mai 2019, de 9 heures à 12 heures,
- Saint-Gervasy, le lundi 20 mai 2019, de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes concernées. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique. Cet avis sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie de Saint-Gervasy ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 NIMES CEDEX 9 et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).